

**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

Nombre de conseillers

En exercice : **10**  
Qui ont pris part à la  
délibération : **08**  
Date de la convocation :  
**01/04/2022**  
Date d'affichage : **15/04/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **quatorze avril**, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, Mme Catherine LAMBLIN, Mme Patricia MAZET, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert LEFFOND, M. Bastien CHARPIOT.

Absents excusés : Mme Cynthia COLOMBIANO, M. Frédéric LAVILLE, Mme PERRON Virginie, M. Xavier GROSJEAN.

Pouvoirs : Virginie PERRON a donné pouvoir à Bastien CHAPIOT  
Frédéric LAVILLE a donné pouvoir à Michel BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Mme Patricia MAZET

**ORDRE DU JOUR :**

- \* Désignation du secrétaire de séance,
- \* Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal,
- \* Approbation du Compte de Gestion budget Principal 2021,
- \* Approbation du Compte de Gestion budget Eau 2021,
- \* Approbation du Compte Administratif budget Principal 2021,
- \* Approbation du Compte Administratif budget Eau 2021,
- \* Affectation résultat budget Principal,
- \* Affectation résultat budget Eau,
- \* Vote des taxes communales 2022 (fonciers),
- \* Vote des subventions associations 2022,
- \* Vote du Budget Primitif budget Principal 2022,
- \* Délibération tarif de l'eau,
- \* Vote du Budget Primitif budget Eau 2022,
- \* Questions et informations diverses.

**Approbation Compte de Gestion exercice 2021 Budget Principal**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par les comptables publiques, Mmes Christelle BLAISE et Murielle NUNES, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération votée à l'unanimité des présents.*

**Approbation Compte Administratif 2021 - Budget Principal**

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2020		2087.46		209387.66
Opérations exercice 2021	20979.80	8589.24	67886.69	63404.66
Solde exécution 2021	12390.56		4482.03	
Résultat de clôture 2021	10303.10			204905.63

**Le Maire ne préside pas la séance et quitte la salle au moment du vote**

*Délibération votée à l'unanimité des présents.*

**Affectation du résultat 2021 - Budget Principal**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement 204905.63 €**. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-4 482.03 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	209 387.66 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>204 905.63 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-10 303.10 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -10 303.10 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 204 905.63 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	10 303.10 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	194 602.53 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

*Délibération votée à l'unanimité des présents.*

#### Vote Budget Primitif 2022 - Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	237 462.00 €	333 345.53 €
Investissement	208 015.10 €	208 015.10 €
<b>TOTAUX</b>	<b>445 477.10 €</b>	<b>541 360.63 €</b>

*Délibération votée à l'unanimité des présents.*

#### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes pour l'année 2022.

	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe Foncier Bati (dont taux départemental 24.48%)	31.17%	31.17%
Taxe Foncier Non Bati	15.30 %	15.30 %

*Délibération votée à l'unanimité des présents.*

#### Approbation Compte de Gestion exercice 2021 - budget EAU

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion service EAU dressé, pour l'exercice 2021, les comptables publiques, Mmes Christelle BLAISE et Murielle NUNES, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération votée à l'unanimité des présents.*

## Approbation Compte Administratif exercice 2021 - budget EAU

Libellé	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019		3691.92		20202.06
Opérations exercice	1342.32	7295.25	20711.23	8210.53
<b>Résultat de clôture 2020</b>		<b>5952.93</b>	<b>12500.70</b>	
<b>Report résultat cumulé</b>		<b>9644.85</b>		<b>7701.36</b>

**Le Maire ne préside pas la séance et quitte la salle au moment du vote**

*Délibération votée à l'unanimité des présents.*

## Affectation du résultat 2021 budget EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, le compte administratif service EAU fait apparaître un **excédent d'exploitation 7 701.36 €**.

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-12 500.70 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	20 202.06 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>7 701.36 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	9 644.85 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>7 701.36 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	<b>7 701.36 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

*Délibération votée à l'unanimité des présents.*

## Vote Budget Primitif 2022 BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le **budget primitif du service EAU** de l'année 2022 comme suit

	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	<b>34 427.03 €</b>	<b>34 427.03 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>21 445.63 €</b>	<b>21 445.63 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>55 872.66 €</b>	<b>55 872.66 €</b>

*Délibération votée à l'unanimité des présents.*

## Location Salle des fêtes (complément délibération du 16 janvier 2020)

M. le Maire fait lecture de la délibération en date du 16/01/2020, relative à la location des tables pliantes et de la salle des fêtes. Il rappelle les tarifs définis pour louer la salle.

Les tarifs sont révisés comme suit :

\* **habitants de Vanne : 25.00 € la journée / 50.00 € le week-end**

\* **extérieurs au village: 200.00 € le week-end**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, confirme les conditions de location de la salle des fêtes mentionnées ci-dessus.

## Subventions 2022 aux associations

○ <b>A la coopérative scolaire</b>	<b>500€</b>
○ <b>A l'association Ouvrons Vanne</b>	<b>400€</b>
○ <b>Club Bel Age</b>	<b>50€</b>
○ <b>Croix Rouge (50 € Ukraine)</b>	<b>100€</b>
○ <b>Collège Scey sur Saône</b>	<b>100€</b>
○ <b>Secours Populaire (Ukraine)</b>	<b>100€</b>

## Tarifs de l'eau VANNE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réviser le prix de vente de l'eau, par tranche et de ne pas augmenter la redevance compteur (selon Délibération n° **30-2021-04-14** en date du 14/04/2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, Accepte l'augmentation des tarifs de l'eau à compter de l'année 2022, comme suit :

- **1ère tranche : 0,84 €/m3**

- **2ème tranche : 0,72€/m3**

- **3ème tranche : 0,65€/m3**

- Redevance compteur : 40 € /an

- Fermeture et réouverture compteur 250€ par intervention.

- Dit que ces tarifs sont applicables à compter de la facturation de juin 2022.

**Vote : 04 voix POUR - 00 ABSTENTION - 02 voix CONTRE**

## Loyer LOGEMENT COMMUNAL 16 Grande Rue

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Philippe MINET est locataire au 16 Grande Rue depuis le 08.03.2022.

**Le loyer mensuel est fixé à 530.00 € (cinq cent trente euros)**

**Le montant du dépôt de garantie est identique au montant du loyer mensuel hors charges, soit 530.00 €**

**Les charges locatives sont fixées à 20.00 € (vingt euros)**

## LOGEMENT COMMUNAL 11 Grande Rue à disposition d'une famille Ukrainienne

Le Conseil Municipal propose de mettre à disposition gracieusement le logement 11 Grande Rue à partir de fin mai, à une famille de ressortissants Ukrainiens.

## Convention d'assistance avec l'Agence départementale

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale Ingénierie70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'Ingénierie70 venus rencontrer les élus du conseil municipal. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale Ingénierie70 pour les opérations suivantes :

**Délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la Grande rue (RD101)**

**Installation d'un système de filtration et d'un chloromètre sur le réseau d'eau potable**

Chacune des prestations ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale Ingénierie70 qui précise, entre autre, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'Ingénierie70.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal:

- ✓ APPROUVE les missions confiées à l'Agence départementale Ingénierie70,
- ✓ AUTORISE le Maire à signer la (les) convention(s) correspondante(s) avec l'Agence départementale Ingénierie70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce(s) opération(s).

## DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Sur conseil du SGC, il est proposé au conseil-municipal de constituer une telle provision au regard des restes à recouvrer pour un montant de **107 €**, de constituer une provision pour créances douteuses , **et de décider** ainsi l'inscription au budget primitif EAU 2022.

## Questions et informations diverses

- *Peinture volets Logement 16 Grande Rue : devis en cours*
- *Décorations de Noël*

*Séance levée à 22h30*

*Le Maire, Joël MONGIN*